

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N°B 17/051

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION FONCIERE

SARREGUEMINES - Faïenceries - Requalification - F F09FD700118

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Sarreguemines souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site des Faïenceries situé sur son territoire communal en vue de l'implantation d'équipements structurants puis de la création de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Sarreguemines annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 29 ha 65 a 69 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 3 400 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Sarreguemines la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

LE 1 8 AVR. 2017

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délegaison
le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Enropéennes

Jacques GARAU

Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER